



## Association Santé Humanisme et Innovation Franco-Algérienne (ASHIFA)

Siège social : 147 grande rue de Saint Clair – 69309 CALUIRE ET CUIRE Cedex-France

☎ : + 33 (0)7.60.25.54.62

[www.ashifa-sante.fr](http://www.ashifa-sante.fr) / <mailto:ashifasante@gmail.com>

# CHARTRE DE L'ASHIFA

*Association n° W691099230 soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901*

Le présent règlement intérieur est établi conformément à l'**article 14** des statuts de notre association, dans le but de préciser et de compléter certaines règles de son fonctionnement.

L'ASHIFA a pour but de développer les échanges d'expériences et de collaborations en priorité entre la France et l'Algérie dans le domaine de la santé notamment médical et paramédical : soins, encadrement, formation, enseignement scientifique, la recherche médicale et toutes activités en rapport avec la promotion de la santé incluant l'administration hospitalière.

L'association ASHIFA peut intervenir également en dehors de ces deux pays.

En tant que membre de l'ASHIFA et participant aux missions de coopération à l'étranger, je m'engage sur l'honneur à respecter la présente charte et à avoir une attitude fidèle à ses valeurs.

## LE BENEVOLAT : UN ENGAGEMENT RESPONSABLE

Le bénévole s'engage à :

- **Accepter** l'encadrement, le travail d'équipe et la collaboration avec l'ensemble des membres de l'ASHIFA
- **Respecter** la personnalité d'autrui, celle de l'association et les codes sociétaux du pays d'accueil
- **Partage et respect** des différentes cultures et religions
- **Coopérer** de façon positive : échanges constructifs avec ses homologues
- **Rester professionnel** tout au long de la mission ou de l'action
- **Être discret**, assimilable au secret professionnel
- **Respecter la clause de réserve** : « *Aucune déclaration orale ou écrite, relative à une mission ou action accomplie au titre de l'ASHIFA tant au niveau local que national ou international, ne pourra être faite sans l'accord de l'autorité de l'ASHIFA ayant ordonné les missions ou l'action. Aucun bénévole ne peut faire état de celle-ci à des fins personnelles (politiques, idéologiques, commerciales...), tout manquement pouvant entraîner des préjudices graves et occasionner de ce fait l'application de sanctions allant de la suspension à la radiation de l'ASHIFA.* »
- Être **assidu et responsable** dans l'accomplissement des tâches assumées.

A chaque mission l'intervenant doit évaluer régulièrement son activité avec un rapport synthétique. Pour chaque mission le bénévole doit fournir une attestation d'assurance de voyage. La mission acceptée, doit être absolument remplie d'une durée de 5 jours, si exception avec un minimum de 3 jours d'activités.

En cas d'empêchement ou imprévu, le bénévole ayant accepté la mission est tenue d'en informer immédiatement le chef de mission, le coordonnateur de spécialité pour son remplacement et d'envoyer un Email à : [ashifasante@gmail.com](mailto:ashifasante@gmail.com)

Ceci dans un délai limité à 4 semaines avant la mission (temps nécessaire pour les réservations de billetterie avion, train et hôtellerie).

Une mission acceptée et non assurée sans raison valable et sans justificatif, exigera le remboursement des frais de transport si déjà engagés.



## Association Santé Humanisme et Innovation Franco-Algérienne (ASHIFA)

Siège social : 147 grande rue de Saint Clair – 69309 CALUIRE ET CUIRE Cedex-France

☎ : + 33 (0)7.60.25.54.62

[www.ashifa-sante.fr](http://www.ashifa-sante.fr) / <mailto:ashifasante@gmail.com>

### L'ACTION DE L'ASHIFA

L'ASHIFA s'engage à informer clairement le bénévole sur :

- Les engagements,
- Les objectifs et le fonctionnement de l'ASHIFA,
- Les tâches qu'il aura à accomplir et les relations qu'il devra respecter dans sa mission,
- Établir les conditions de son engagement : temps consacré, place occupée, remboursement ou non des frais occasionnés par la mission,
- Offrir au bénévole l'encadrement et le soutien nécessaire,
- Définir clairement les modalités de sa collaboration avec tous les autres membres actifs de l'ASHIFA.

### LE BENEVOLE DE L'ASHIFA

Le bénévole est une personne, qui au sein de l'ASHIFA s'engage de son plein gré dans une action au service de l'autre pour lui apporter, outre ses compétences, sa présence son regard, sa parole. Il doit pouvoir trouver dans l'association un épanouissement personnel.

Il intervient pour l'association sans percevoir de salaire ni indemnisation en échange de son engagement ou de ses actions menées.

Le bénévole doit privilégier les échanges par mail avec le chef de mission, les membres du bureau, et ou par courrier à l'adresse suivante : **147 grande rue de Saint Clair – 69309 CALUIRE ET CUIRE Cedex-France**

Il prend soin du matériel mis à sa disposition par l'ASHIFA et s'engage à le remettre en bon état à chaque fin de mission.

**Le bénévole agit et respecte les directives du chef de mission.**

**L'ASHIFA se réserve la possibilité de mettre fin à la collaboration du bénévole en cas de non-respect de la Charte lors d'une mission.**

Fait à

le

**Nom Prénom et Signature du bénévole (avec mention « lu et approuvé »)**